

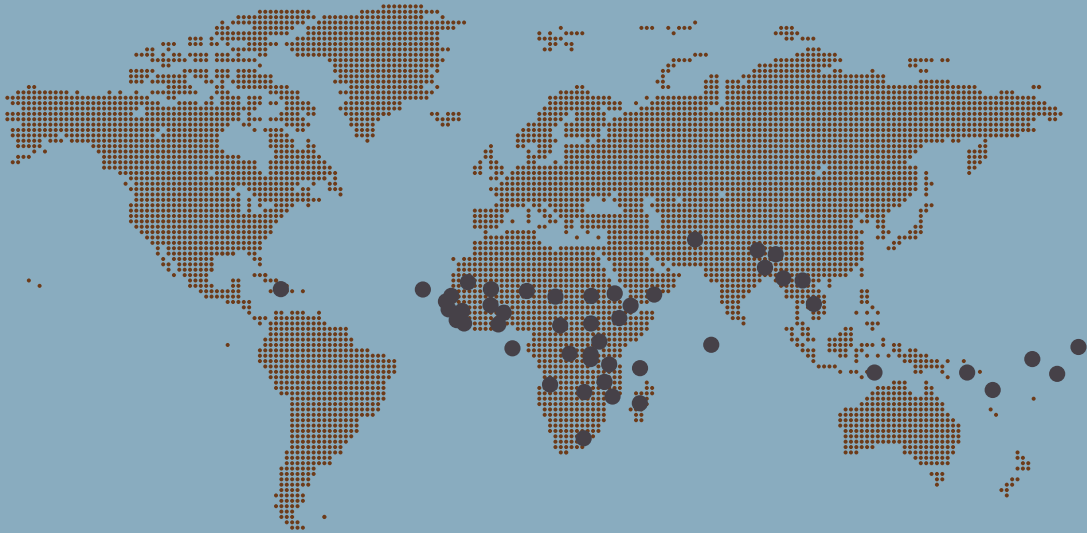
# GUIDE PRATIQUE

## Cadre Intégré Renforcé (CIR)

pour l'assistance liée au commerce dans les Pays les moins avancés (PMA)



# OÙ NOUS TRAVAILLONS



## Pays du CIR:

Afghanistan

Angola

Bangladesh

Bénin

Bhoutan

Burkina Faso

Burundi

Cambodge

Cap-Vert

Comores

Djibouti

Erythrée

Ethiopie

Gambie

Guinée

Guinée-Bissau

Haïti

Iles Salomon

Kiribati

Lesotho

Libéria

Madagascar

Malawi

Maldives

Mali

Mauritanie

Mozambique

Myanmar

Népal

Niger

Ouganda

République  
centrafricaine

République dém. du  
Congo

Rép. dém. populaire lao

Rwanda

Samoa

Sao Tomé-et-Principe

Sénégal

Sierra Leone

Soudan

Soudan du Sud

Tanzanie

Tchad

Timor-Leste

Togo

Tuvalu

Vanuatu

Yémen

Zambie

## AVEC QUI NOUS TRAVAILLONS

### Donateurs au Fonds d'affectation spéciale du CIR:

Allemagne	États-Unis d'Amérique	Norvège
Arabie saoudite	Finlande	République de Corée
Australie	France	Royaume-Uni
Belgique	Hongrie	Suède
Canada	Irlande	Suisse
Danemark	Islande	Turquie
Espagne	Japon	Union européenne
Estonie	Luxembourg	

### Agences partenaires actuelles du CIR:



Gestionnaire du  
Fonds d'affectation  
spéciale



### Partenaires actuels supplémentaires du CIR:

Banque Africaine de Développement – BAD

Marché commun de l'Afrique orientale et australe – COMESA

Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce – FANDC

TradeMark Southern Africa – TMSA

World Bank Trade Facilitation Facility – TFF

Plus d'informations sur:  
[www.enhancedif.org](http://www.enhancedif.org)

ou contactez:  
[eif.secretariat@wto.org](mailto:eif.secretariat@wto.org)

[eiffm@unops.org](mailto:eiffm@unops.org)



## QU'EST-CE QUE C'EST LE CIR

---

Le Cadre intégré renforcé (CIR) est un partenariat de l'Aide pour le commerce consacré aux pays les moins avancés (PMA). Il s'agit d'un programme multi-donateurs qui soutient les PMA dans leurs efforts d'adopter un rôle plus actif dans le système global du commerce en les aidant à résoudre les contraintes de capacités d'offre dans leur pays. Dans ce sens, le programme s'engage à promouvoir plus largement la croissance économique et le développement durable et à aider un plus grand nombre de personnes à sortir de la pauvreté.

Le programme assiste actuellement 47 PMA et deux pays ayant quitté ce statut dans le monde entier et est soutenu par un Fonds d'affectation spéciale multi-donateurs, le Fonds d'affectation spéciale du CIR, avec des contributions reçues à ce jour de 23 donateurs. Une conférence de haut niveau pour recueillir des promesses de contributions a eu lieu en 2007 et a évalué le besoin en fonds à 250 millions de dollars US sur cinq ans et, outre les contributions actuelles, de nouvelles contributions sont demandées.

## L'HISTOIRE DU CIR

---

Le Cadre intégré a été établi en 1997 à l'OMC et a été révisé en 2005. En accord avec le Programme d'action de Bruxelles, un travail considérable a été entrepris pour créer un programme du CIR orienté vers des résultats, et qui est responsable et dynamique. L'accent est mis sur une appropriation affirmée du programme par les PMA, le renforcement de l'engagement de tous les partenaires du CIR et de la coordination de leurs actions, une gouvernance nationale et globale plus structurée et une augmentation des ressources financières à la hauteur de

la demande des PMA. Le programme du CIR est maintenant entièrement opérationnel.

## L'OBJECTIF DU CIR

---

Le programme du CIR se base sur un vrai partenariat entre toutes les parties prenantes du CIR afin d'obtenir des résultats sur le terrain. Il y a une collaboration très étroite entre les donateurs, les six organisations participantes du CIR, les organisations ayant le statut d'observateur, le Secrétariat exécutif (SE) et le Gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale (GFAS) ainsi que les autres partenaires de développement qui soutiennent l'action des PMA visant à :

- intégrer le commerce dans les stratégies nationales de développement;
- développer les structures nécessaires à la coordination de l'assistance technique liée au commerce; et
- développer l'aptitude des PMA à faire du commerce, ce qui inclut d'atténuer les contraintes principales du côté de l'offre.

Le processus du CIR a pour but de renforcer le soutien des donateurs par rapport au programme de commerce d'un pays. Les PMA peuvent bénéficier du CIR comme un mécanisme de coordination de l'appui des donateurs et à dégager plus de ressources d'Aide pour le commerce, tandis que les donateurs peuvent utiliser le CIR pour honorer leurs engagements pris dans le cadre de l'Aide pour le commerce.







## QUI FAIT PARTIE DU CIR ET QUI FAIT QUOI

### Au niveau national:



Le **Point Focal national du CIR (PF)** dirige le processus du CIR au niveau du pays – en général, il s’agit d’un haut fonctionnaire du gouvernement désigné par le PMA. Le PF est appuyé par une **Unité Nationale de Mise en Œuvre (UNMO)**.

Le **Facilitateur des Donateurs du CIR (FD)** travaille avec le PF pour faciliter la coordination des actions des donateurs et le dialogue entre ces derniers et le gouvernement sur les questions de commerce et d’Aide pour le commerce. Le FD est un représentant de la communauté des donateurs actif dans le soutien du programme de commerce du PMA. Il est choisi par le gouvernement du pays et d’autres donateurs.

Le **Comité Directeur National du CIR (CDN)** est le forum de haut niveau de prise de décision et de coordination entre les différents partenaires gouvernementaux concernés par les questions de commerce, le secteur privé, la société civile et la communauté des donateurs.

### Au niveau global:

Le **Comité Directeur du Cadre intégré renforcé (CDCIR)** est responsable pour le suivi de l’efficacité des opérations du CIR et veille à la transparence du processus du CIR. Le CDCIR est composé de tous les PMA et tous les donateurs au Fonds d’affectation spéciale, des six principales Agences partenaires du CIR, le SE et le GFAS ex officio, et de toutes les structures ayant le statut d’observateur accordé par le Conseil du CIR.

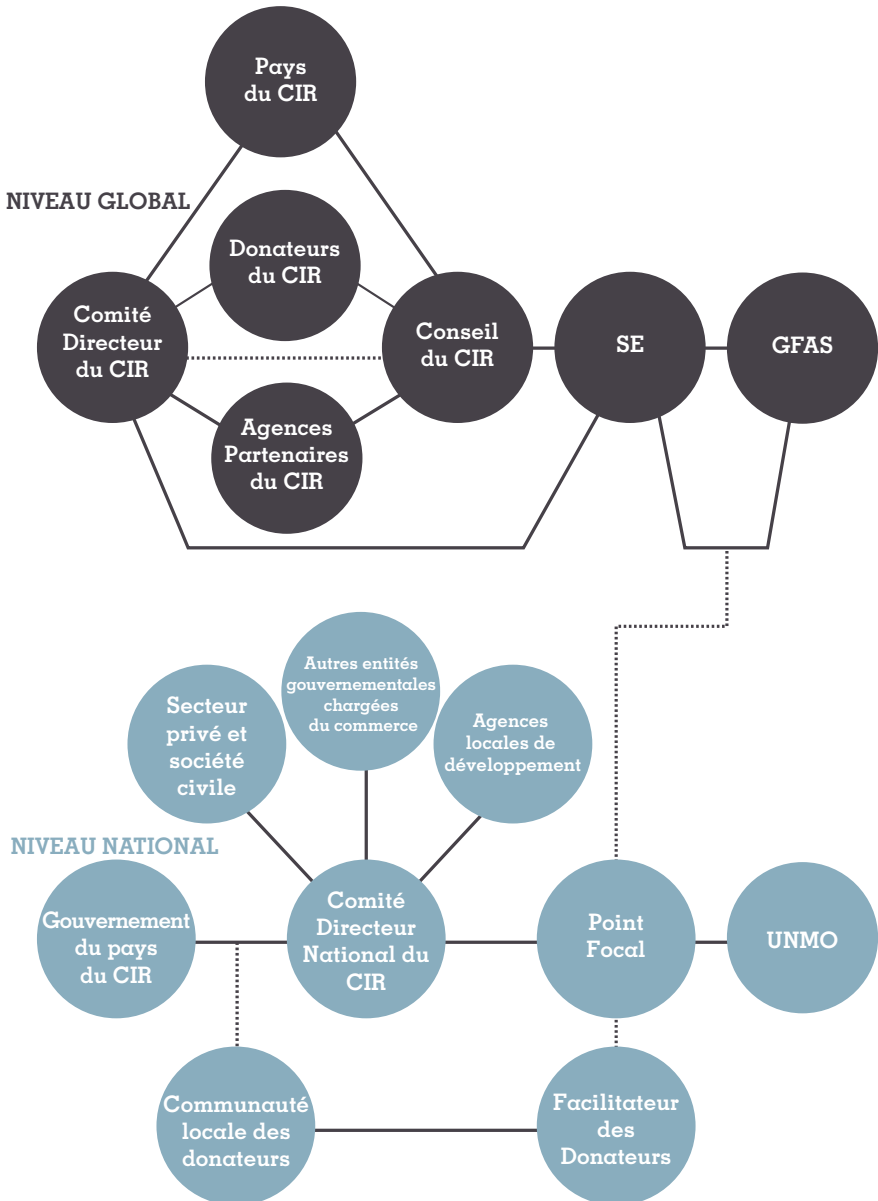
Le **Conseil du CIR** est le principal organe de décision pour la surveillance opérationnelle et financière et la définition des orientations du programme. Le Conseil est composé de trois représentants des PMA basés dans des capitales, de trois représentants de la communauté des donateurs, de représentants des Agences siégeant au Conseil et des agences observatrices, ainsi que du SE et du GFAS qui en sont membres ex officio.

Le **Secrétariat exécutif du CIR**, abrité administrativement à l’OMC, soutient le programme en collaboration avec le **Bureau d’Appui aux Projets des Nations Unies (UNOPS)** qui est le **GFAS du CIR**.



# ORGANES DE GOUVERNANCE DU CIR

---







## LISTE DES DEFINITIONS UTILES

---

«**Accord de contribution**»: accord conclu par les donateurs et le Gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale pour le CIR (GFAS) en vertu duquel les donateurs versent une contribution financière au Fonds d'affectation spéciale pour le CIR (FASCIR) et le GFAS accepte de dispenser ses services en tant qu'administrateur du Fonds.

«**Accord de partenariat**»: accord (ou équivalent) conclu entre le GFAS et une agence partenaire du CIR afin de définir le cadre opérationnel de la participation de l'agence dans la mise en œuvre du CIR. Cet accord fixe le cadre des relations entre le GFAS et l'agence partenaire et les droits et obligations de chaque partie.

«**Agences partenaires du CIR**»: agences qui ont conclu un accord de partenariat (ou équivalent) avec le GFAS. Il peut s'agir d'Agences participantes du CIR ou d'autres partenaires stratégiques.

«**Agences participantes du CIR**»: agences qui sont les membres fondateurs du CI, à savoir la Banque mondiale, le Centre du commerce international (CCI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

«**Arrangements nationaux de mise en œuvre du CIR**» ou «**ANMO**»: structure nationale de mise en œuvre du CIR dans un Pays du CIR, qui comprend généralement le PF, l'UNMO, le CDN et le FD.

«**Comité directeur du CIR**» ou «**CDCIR**»: Comité qui conseille les parties prenantes du CIR sur l'orientation et la mise en œuvre du programme et sert également d'instance pour la transparence et les échanges de renseignements et d'expériences.

«**Comité directeur national du CIR**» ou «**CDN**»: large groupe de parties prenantes nationales concernées par le processus du CIR dans le pays bénéficiaire du CIR.

«**Conseil du CIR**»: organe directeur du CIR et principale instance de décision pour la supervision stratégique, opérationnelle et financière et l'orientation générale.

«**Étude diagnostique sur l'intégration du commerce**» ou «**EDIC**»: étude destinée à évaluer la compétitivité de l'économie d'un pays et des secteurs qui participent ou peuvent participer au commerce international.

«**Facilitateur des donateurs du CIR**» ou «**FD**»: interlocuteur des donateurs pour le CIR dans un Pays du CIR.

«**Fonds d'affectation spéciale pour le CIR**» ou «**FASCIR**»: Fonds d'affectation spéciale multidonateurs établi pour financer les activités du CIR.

«**Gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale pour le CIR**» ou «**GFAS**», administrateur du Fonds d'affectation spéciale pour le CIR.

«**Intégration du commerce**»: action d'intégrer le commerce dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté, et de rendre opérationnelles les activités commerciales connexes, y compris par l'incorporation du commerce dans les stratégies, plans d'action et budget sectoriels; les relations intragouvernementales et les relations entre pouvoirs publics et secteur privé, ainsi que les relations entre pouvoirs publics et donateurs.

«**Matrice des actions de l'EDIC**»: matrice élaborée sur la base de l'EDIC et de sa mise à jour, qui définit les activités prioritaires dans le domaine des politiques et des secteurs du commerce d'un Pays du CIR.

«**Pays du CIR**»: PMA qui est devenu bénéficiaire du CIR.

«**Pays du CIR retiré de la liste des PMA**»: PMA qui était bénéficiaire du CIR et a été reclassé depuis comme pays en développement selon l'ONU.

«**Point focal du CIR**» ou «**PF**»: particulier nommé en sa qualité propre par le gouvernement comme interlocuteur pour le CIR dans un Pays du CIR.

«**Principale entité de mise en œuvre**» ou «**PEMO**»: entité gouvernementale ou Agence partenaire du CIR (par exemple Banque mondiale, CNUCED, CCI, ONUDI ou PNUD) ou toute autre entité (par exemple un partenaire de développement, une ONG, un institut de recherche, un établissement universitaire ou un cabinet de consultants du secteur privé) désignée par le PF et avalisée par le Comité d'évaluation des projets de la Catégorie 1 ou 2 du CIR (CEC 1, CEC 2), le SE et le GFAS, puis approuvée par le Conseil du CIR, pour mettre en œuvre un projet financé par le CIR.

«**Unité nationale de mise en œuvre du CIR**» ou «**UNMO**»: unité au sein du gouvernement d'un Pays du CIR désignée pour assister le PF dans la coordination, la mise en œuvre et le suivi du CIR au niveau national.

Plus d'informations sur:  
[www.enhancedif.org](http://www.enhancedif.org)

ou contactez:  
[eif.secretariat@wto.org](mailto:eif.secretariat@wto.org)  
[eiftfm@unops.org](mailto:eiftfm@unops.org)